



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2008 Volume 11 - numéro 6

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 18 novembre 2008 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Anne Basque, Lucie Bossé, Louise Cassitat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, Jean-Pierre Gagnon, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que madame Johanne Brousseau et monsieur Yves Breton, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Est absent : Monsieur France Dubé, commissaire.

PRÉSIDENCE

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur Guilmont Pelletier, président.

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 octobre 2008 - # 5
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Signature - convention de copropriété pour le réseau de fibre optique
 - 6.2 Embauche - direction d'école et direction adjointe - secteur Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles
 - 6.3 Dépôt pour consultation :
 - 6.3.1 Actes d'établissement 2009-2010
 - 6.3.2 Plan triennal 2009-2012
 - 6.3.3 Critères d'inscription 2009-2010
 - 6.4 Achats regroupés
 - 6.5 Étude de faisabilité - chauffage à la biomasse forestière pour 2 écoles
- 7.0 Varia
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-306-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2008 - # 5

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 2008 - # 5, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-307-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, présente un résumé de la 2^e rencontre du comité de parents. Les principaux sujets discutés furent :

- la présentation du Plan de développement stratégique 2008-2013 et du plan d'action 2008-2009 de la Commission scolaire par le directeur général, monsieur Serge Pelletier;

- l'agenda des réunions de l'ensemble des conseils d'établissement;
- la tenue d'une réunion spéciale, le 27 octobre 2008, visant à répondre à une consultation de la F.C.P.Q.;
- organisation, après la période des Fêtes, d'une formation pour les parents membres des conseils d'établissement;
- la délégation de madame Brigitte Beaulieu pour siéger au comité culturel de la Commission scolaire;
- la décision de ne pas adhérer à l'A.C.P.B.G.I.

SIGNATURE - CONVENTION DE COPROPRIÉTÉ POUR LE RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

ATTENDU, qu'aux termes d'un protocole signé en avril et mai 2006, la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, avec les autres promoteurs spécifiés à la convention de copropriété, ont fait construire, pour leurs besoins respectifs, un réseau de fibre optique par Électro Saguenay ltée;

ATTENDU que les promoteurs ont convenu des grandes lignes de l'entente de copropriété devant être négociée et conclue entre eux;

ATTENDU que la construction du réseau de fibre optique est terminée;

ATTENDU que le réseau comprend des tronçons composés de segments de fibres optiques dont chacun peut être exploité indépendamment des autres;

ATTENDU que les promoteurs détiennent le réseau de fibre optique en copropriété indivise et désirent, notamment, reconnaître leurs droits de propriété respectifs sur le réseau et d'en assurer la publicité;

ATTENDU que les promoteurs désirent préciser, dans le cadre d'une convention de copropriété, les modalités de gestion et d'entretien du réseau de fibre optique;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte la convention de copropriété à intervenir entre les différents promoteurs impliqués dans la construction du réseau de fibre optique;

D'autoriser le président, monsieur Guilmont Pelletier, et le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, la convention de copropriété qui découle du projet maintenant réalisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-308-CC)

**EMBAUCHE - DIRECTION D'ÉCOLE ET DIRECTION ADJOINTE
- SECTEUR SQUATEC, BIENCOURT, LAC-DES-AIGLES**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle le processus de sélection qui a été mis en place pour combler les postes de direction d'école et direction adjointe dans le secteur de Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage monsieur Jean-Luc Rioux à titre de directeur d'école pour les écoles du secteur de Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles sur une base intérimaire à compter du 27 octobre 2008 pour l'année scolaire 2008-2009 de même que l'année scolaire 2009-2010;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat inhérent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-309-CC)

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs engage madame Brigitte Gagnon à titre de directrice adjointe pour les écoles du secteur de Squatec, Biencourt, Lac-des-Aigles, poste régulier à temps plein, à compter du 27 octobre 2008 auquel s'applique une période probatoire d'au moins 2 ans;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat inhérent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-310-CC)

**DÉPÔT POUR CONSULTATION :
ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2009-2010
PLAN TRIENNAL 2009-2012
CRITÈRES D'INSCRIPTION 2009-2010**

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, dépose pour consultation, les documents suivants :

- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2009-2012;
- Actes d'établissement 2009-2010;

- Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2009-2010.

Monsieur Pelletier explique les modifications suggérées et répond aux questions des commissaires.

ACHATS REGROUPÉS

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle que la Commission scolaire doit procéder au renouvellement de sa cotisation d'adhésion auprès du Comité de négociation des achats regroupés de la région 03-12 (CNAR 03-12-2009).

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs renouvelle son adhésion au Comité de négociation des achats regroupés de la région 03-12 (CNAR 03-12) pour l'année 2008-2009 et paie sa cotisation de 1260 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-311-CC)

ÉTUDE DE FAISABILITÉ - CHAUFFAGE À LA BIOMASSE FORESTIÈRE POUR 2 ÉCOLES

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, rappelle l'étude de pré-faisabilité du projet soutenu par la S.A.D.C. des Basques en vue de l'utilisation du chauffage à la biomasse forestière pour l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles et pour l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu.

Étant donné les conclusions de l'étude de pré-faisabilité, le directeur général souligne qu'il est intéressant de poursuivre les démarches recommandées par la S.A.D.C. des Basques, soit la réalisation d'une étude de faisabilité technique. Monsieur Pelletier précise que les coûts de l'étude peuvent s'élever à près de 10 000 \$ et que ceux-ci seraient assumés à 50 % par la Commission scolaire et à 50 % par la S.A.D.C. des Basques avec la CRÉ(E) du Bas-Saint-Laurent.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude de pré-faisabilité réalisée sur l'utilisation du chauffage à la biomasse forestière pour l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles et l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de la S.A.D.C. des Basques de poursuivre les démarches par la réalisation d'une étude de faisabilité technique dudit projet;

CONSIDÉRANT le partage des coûts prévus entre la Commission scolaire pour 50 % et la S.A.D.C. des Basques avec la CRÉ(E) du Bas-Saint-Laurent pour l'autre 50 % en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,

et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs accepte de poursuivre les démarches dans le projet de chauffage à la biomasse forestière pour l'École secondaire l'Arc-en-Ciel de Trois-Pistoles et l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu, en participant financièrement à la réalisation de l'étude de faisabilité technique et ce, en tenant compte du pourcentage prévu dans le partage des coûts de l'étude.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-312-CC)

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

début de l'année scolaire.

On demande si le comité culturel a tenu une réunion depuis le

Le directeur général donne les précisions nécessaires.

PROCHAINE SÉANCE

Le 16 décembre 2008 au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2008-313-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale